

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 18 juillet 2016

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- Les adjoints au Maire : MM. GOETZ Yves et KALCK Christophe.
- Les Conseillers : MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard, RONVAUX Alain, SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : Mme DAUL Hélène et M. VAN DER GIESSEN Marten (qui donne procuration à Danièle EBERSOHL).

ORDRE DU JOUR

- 1) Réhabilitation des collecteurs d'assainissement au lotissement**
- 2) Divers et informations**

1) Réhabilitation des collecteurs d'assainissement au lotissement

Madame le Maire présente aux conseillers le rapport n°1 du maître d'œuvre NOX Ingénierie dans le cadre de la réhabilitation des collecteurs d'assainissement sur le périmètre du lotissement et de la rue de l'Etang. Beaucoup de tronçons sont détériorés par les mouvements de terrains et les dommages occasionnés varient selon les secteurs. Un détail quantitatif et estimatif (DQE) des travaux a donc été chiffré par secteurs géographiques et le montant total TTC pourrait avoisiner les 400 000 €, « investissement » que la commune seule de Lochwiller ne peut supporter.

La réhabilitation du réseau d'assainissement peut se faire selon plusieurs techniques :

- Par fraisage et pose de résine au niveau des branchements pénétrant ou de défaut d'étanchéité de joints ;
- Par réhabilitation partielle (pose de manchette) pour les fissures de petites ampleurs ;
- Par réhabilitation continue pour les tronçons de plus de 25ml présentant plusieurs défauts d'étanchéité ;
- Par réhabilitation en tranchée des tronçons présentant des désordres importants ou qui ne pourraient pas être traités par des techniques sans tranchées.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de ne pas lancer la procédure de consultation des entreprises par la société NOX et décide d'organiser une réunion afin d'échanger avec les administrés sur le devenir de cette affaire.

2) Divers et informations

a) Inondations 2016

Suite aux intempéries qui ont touchées le village de Lochwiller en juin dernier, la commune, qui bénéficie de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté du 15 juin 2016, peut solliciter les instances suivantes pour obtenir des aides pour la réfection de ses infrastructures :

- Etat : dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques et géologiques
- Département 67 : aide exceptionnelle
- AMF : soutien financier via un fonds de « solidarité »

Madame le Maire expose aux conseillers que le chemin piétonnier allant de la rue de l'Eglise jusqu'au terrain de foot et une partie de la voirie de la rue des Vignes doivent être refaits.

Vu les délais très courts que les collectivités disposent pour monter les dossiers de subventions, Madame le Maire a sollicité la société HANAU pour obtenir assez rapidement de devis sur les travaux susmentionnés.

Les travaux pour la réfection du sentier piétonnier se chiffrent à 16 799,53 € TTC et la partie voirie de la rue des Vignes à 4 799,23 € TTC.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Charge le Maire de solliciter les différentes instances susmentionnées pour obtenir des subventions aux travaux sus-référencés ;
- Accepte le devis de la société HANAU pour la réfection du chemin piétonnier pour un montant de 16 799,53 € TTC ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.